

Bordeaux, le 28/07/2026

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE ORANGE

La préfète de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte pour le phénomène :

CANICULE

pour l'ensemble du département. L'alerte est valable à partir du mercredi 29 juillet 2026 à 12h00 et jusqu'à nouvel ordre. Cette alerte entraîne d'autre part le déclenchement du plan de gestion des vagues de chaleur au

NIVEAU ORANGE CANICULE.

Ville référence/Seuils		J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5
Bordeaux	Tn/Tx	18.6/28.9	15.5/35.3	19.1/39.7	19.3/29.6	17.7/30	18.3/32.4	20.8/35.8

Il est demandé aux maires de prendre toutes les dispositions nécessaires prévues dans la disposition spécifique ORSEC départementale de gestion des vagues de chaleur pour informer la population, et notamment les personnes vulnérables, sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les nourrissons, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées. - Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur. - Veillez aussi sur les enfants. - Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°, une peau rouge, chaude et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.	- En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez un médecin. - Appelez votre mairie si vous avez besoin d'aide. - Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladie chronique, ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais. - Pendant la journée fermez volets, rideaux et fenêtres, aérez la nuit. - Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais. - Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. - Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. Buvez 1,5 L d'eau par jour et mangez normalement. - Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h – 21h). - Limitez vos activités physiques.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

- Météo-France : 05 67 22 95 00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>
- Préfecture : 05 56 90 65 98 (répondeur)

Le niveau orange canicule de la disposition spécifique ORSEC départementale de gestion des vagues de chaleur étant de nouveau en vigueur à partir du mercredi 29 juillet 2026 à 12h00, dans le département de la Gironde, en conséquence, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

a) Activation de la cellule départementale canicule le **mercredi 29 juillet 2026**, puis réunion en tant que de besoin (visio, audioconférence ou présentiel).

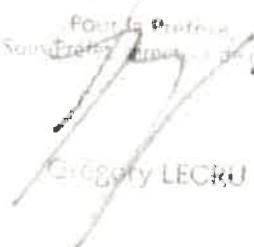
b) En matière de communication

- Des recommandations sont diffusées aux populations (grand public et populations vulnérables) ;
- Des informations complémentaires sur les effets de la canicule sont disponibles sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé : www.sante.gouv.fr et de la préfecture www.gironde.gouv.fr ainsi qu'auprès du centre d'appels téléphoniques national « Canicule Infoservices » 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) et de la plate-forme téléphonique Accueil Autonomie du département de la Gironde (05 56 99 66 99) ;
- Le COD pourra être activé si nécessaire, sur décision de l'autorité préfectorale.

c) Actions des collectivités et services

- Conseil Départemental : mise en œuvre du Plan Vermeil :
 - recrutement par les établissements publics et privés habilités à l'aide sociale de personnel temporaire supplémentaire ;
 - renforcement de l'intervention des services d'aide à domicile à raison d'une heure par jour et par bénéficiaire de l'APA ;
- Communes : mise en place de cellules de veille communales destinées à assurer la coordination des actions menées sur le terrain telles que :
 - l'accueil des personnes vulnérables dans des locaux rafraîchis,
 - l'appui aux actions auprès des services d'aide à domicile,
 - l'installation de points de distribution d'eau,
 - l'extension des horaires d'ouverture des piscines municipales,
 - le recours aux associations de bénévoles et secouristes,
 - l'activation, pour les communes qui en disposent, d'un numéro vert communal.
- Services et établissements
 - déclenchement en tant que de besoin des plans blancs dans les services hospitaliers
 - déclenchement en tant que de besoin des plans bleus dans les établissements d'hébergement des personnes âgées et des protocoles de gestion de crise pour les établissements d'hébergement des personnes handicapées,
 - renforcement de la surveillance, par l'ARS, des réseaux d'alimentation en eau potable,
 - vérification, auprès des gestionnaires de réseaux d'électricité, de la continuité de l'alimentation des établissements prioritaires,
 - préparation par l'ARS des réquisitions des professionnels de santé (médecins de ville, infirmiers libéraux, ambulanciers...) en fonction des besoins.

Pour la Préfète,

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet, directeur de cabinet

Gregory LECRU

Destinataires :

Membres du Comité Départemental Canicule de Gironde
Les Services de l'État concernés, notamment ceux chargés des secours à personnes
Le Conseil Départemental de la Gironde
Les Maires de Gironde et CCAS
Les représentants des professionnels de santé
Les établissements de santé et institutions sociales et médico-sociales
Les services d'aide à domicile, associations de bénévoles et de personnes âgées